

*Pour maîtriser les risques en Environnement Hygiène-Sécurité de vos sites en Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie et Royaume Uni*

imprimer le document  
Envoyer ce document  
Zoom sur le contenu

dans le JDLE  
EDF exploite des barrages dangereux

«Aucun risque à court terme» pour les barrages

Projet de barrage de Charlas: Nelly Olin lance un pavé dans la mare

pour aller plus loin

Décret du 11 décembre 2007

**Interrogations sur la sécurité des petits barrages français**

11/07/2008 11:44

Le député Christian Kert estime que les grands barrages présentent peu de risques en comparaison des nombreux petits barrages et digues présents sur le territoire français. Il appelle les conseils généraux à aider financièrement les collectivités à sécuriser les ouvrages dont elles ont la charge.

Evaluer

par Agnès Ginestet  
Réagir à l'article

Ils sont utilisés pour produire de l'électricité, alimenter une population en eau potable, irriguer des terres agricoles, ou même destinés aux loisirs aquatiques. Des barrages, la France en compte 744 de plus de 10 mètres de haut, mais il en existe des milliers de moindre hauteur. Ainsi, le député UMP Christian Kert a réalisé un rapport sur l'amélioration de la sécurité des barrages et ouvrages hydrauliques, adopté par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) le 2 juillet, qu'il juge «rassurant» car «les grands barrages ne sont pas dans l'état de délabrement qu'on aurait pu penser» et sont globalement «bien contrôlés».

Le document souligne plutôt le manque de prise en compte du risque présenté parfois par les petits ouvrages, en particulier pour les campings installés à proximité et en aval dans les années 1970 ou 1980. «A une certaine époque, on a laissé faire n'importe quoi», regrette-t-il.

En application d'un décret de décembre 2007 (1), un recensement du nombre et de l'état des petits barrages est actuellement réalisé, qui devrait être achevé d'ici la fin de l'année et permettra de déterminer les priorités. Selon le député, environ 20% des petits barrages seraient à risque. Il souligne cependant le manque de moyens financiers dont disposent les communes ayant la charge de ce type d'ouvrages pour assurer des travaux de sécurisation, et propose que les conseils généraux les prennent en charge. Pour les ouvrages appartenant à des propriétaires ou associations privés, il précise que c'est l'autorité de contrôle qui, une fois le recensement effectué, devra demander la réalisation de travaux dans les 5 ans. Sinon, le préfet de département pourra les exiger ou prononcer la «mise en péril de l'ouvrage» et procéder à sa démolition.

Selon les observations de Christian Kert sur le terrain, les agents des Directions départementales de l'agriculture et de la forêt (Ddaf) chargés des contrôles des petits barrages étaient auparavant insuffisamment formés, mais des formations leur ont été proposées depuis deux ans et la préfiguration de la nouvelle Direction générale de prévention des risques du ministère chargé de l'environnement peut permettre de «créer une dynamique d'unité des moyens et des méthodes de contrôle et de surveillance».

S'il insiste sur les petits ouvrages, le rapport n'oublie pas pour autant d'évoquer les risques auxquels sont soumis l'ensemble des barrages, notamment ceux construits dans des zones sismiques, ou ceux qui souffrent de «maladie du béton». C'est le cas du barrage du Chambon (Isère) appartenant à EDF. «Peu de barrages EDF posent ce type de problème», note Christian Kert, tout en insistant sur le fait que des moyens financiers suffisants pour assurer une maintenance de qualité doivent être inclus dans le budget d'EDF pour éviter qu'il y ait un nouveau plan SuperHydro (2).

(1) Décret n° 2007-1735 du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques et au comité technique permanent des barrages et des ouvrages hydrauliques et modifiant le code de l'environnement, JORF n°0289 du 13 décembre 2007 page 20113, texte n° 3

(2) Sécurité Performance de l'Hydraulique, plan débuté en 2006 destiné à renforcer la sécurité des installations d'ici 2011

Le décret du 11 décembre 2007 impose un classement des barrages en 4 catégories A, B, C et D, en fonction de la hauteur et de la population maximale résidant dans la zone protégée, (exprimée en nombre d'habitants). Christian Kert regrette que l'environnement immédiat des barrages ne soit pas plus pris en compte dans cette classification. Il précise que «sur le terrain», des difficultés sont rencontrées par rapport à la classe D, qui semble être «le fourre-tout» des ouvrages».

En 1959, la rupture du barrage de Malpasset à Fréjus (Var) avait fait 423 victimes. Un comité technique permanent des barrages a ensuite été mis en place, et aucune rupture n'a eu lieu en France depuis. A l'étranger toutefois, de graves accidents de ce type ont causé la mort de nombreuses personnes.



**dans la rubrique**

**Urbaine**  
Services publics d'eau et d'assainissement: élaboration du rapport  
18/07/2008  
La gestion patrimoniale des réseaux d'eau, une tâche complexe  
05/05/2008  
Précisions sur le traitement et la surveillance des eaux usées  
23/04/2008

**Industrielle**  
La légionellose n'a connu qu'une faible baisse en 2007  
23/07/2008  
La contamination aux PCB touche aussi les rivières  
21/05/2008  
Résultats du premier comité national sur les PCB  
07/02/2008

**Potable**  
Un système de déclaration pour les puits et forages  
10/07/2008  
Première étape dans la municipalisation de l'eau de Paris  
09/07/2008  
Captages et pollutions diffuses: une impulsion donnée par le Grenelle  
09/07/2008

**Pollution des Eaux**  
Tricastin: les eaux souterraines sont surveillées  
24/07/2008  
Un projet pour mieux gérer les rejets d'assainissement côtiers  
22/07/2008  
Des légionelles à la Cité des sciences  
21/07/2008

**Droit/Fiscalité**  
Nappe de Champigny: des restrictions d'usage  
25/07/2008  
Police de l'eau: peu de sanctions sont prononcées  
02/07/2008  
Australie: les rachats de quotas d'eau s'organisent  
20/06/2008

**veille**

**NOUVEAU - Envirodroit-Conformité : Votre veille réglementaire en EHS intégrée dans un votre système de management !**

Répondez aux volets veille réglementaire et suivi de la conformité des certifications ISO 14001 et OSHAS 18 001

**envirodroit-conformité.net**

**Les Services du JDLE**

**Nouveauté Formation ! "Gérer votre Service assainissement"**

Les 20 au 21 Novembre 2008, à Paris

**JDLE Formation**

**Communiqués**

**Inscrivez vous gratuitement au HSE daily !**

Découvrez le premier quotidien électronique de langue anglaise à destination des professionnels pour vous informer de toute l'actualité internationale et européenne en Environnement - Santé - Sécurité.

**The HSE daily**

**sondage**

Seriez-vous intéressé par un service de veille internationale pour suivre l'actualité juridique en Environnement à l'étranger ?

- Uniquement Europe des 27
- Europe des 27 + Etats-Unis + Canada
- Europe des 27 + Etats-Unis + Canada + Brésil + Chine

**Vos commentaires**

Aucun commentaire

Ajouter un commentaire

**Les partenaires du JDLE**



**Découvrez tous les comptes rendus et présentations des sessions du Nanoforum**

Initiative du Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam), en partenariat avec la direction générale de la santé (DGS), le Journal de l'Environnement et Vivagora, retrouvez tous les contenus des Nanoforum.

Haut de la page